seulement que l'air varié qu'il a exécuté sur le saxophone a émerveillé tous les vrais musiciens qui assistaient au concert.

Le soirée s'est terminée par plusieurs chansonnettes qu'ont débitées MM. Cocheteux et Leleux. M. Cocheteux, le comique aimé du public roubaisien, pourrait à lui seul assurer le succès d'un concert. Il a été désopilant dans le *Maître d'Ecole* et le *Voyage à la mer* et inimitable dans le duo qu'il a chanté avec M. Leleux.

Disons en terminant que M. Cocheteux ne pouvait choisir de meilleur acolyte que M. Leleux. On nous dit que ces deux messieurs sont des amis inséparables. Nous ne pouvons mieux résumer le succès qu'ils ont remporté dimanche soir, qu'en nous faisant l'écho de l'opinion de tous les assistants : les deux font la paire.

Le piano était tenu par M. Vauban, organiste et chef de la musique d'Hellemmes. Il s'est très-bien acquitté de sa tâche.

Le crime de Lens

Le parquet de Béthune s'est transporté mercredi à Lens, pour ouvrir une enquête sur le crime que nous avons signalé hier. Plusieurs personnes ont été entendues, notamment le fils de la victime, Mme Brassart, marchande de lait et la cabaretière qui a repris l'établissement de Mme veuve Logier.

L'enfant a raconté la scène du crime et les menaces que le meurtrier lui avaient faites pour l'empêcher de crier.

Mme Brassart a dit qu'étant venue, comme d'habitude, mardi soir, porter du lait à Mme Logier, elle l'avait trouvée en compagnie d'un individu vêtu d'un pantalon et d'un paletot très rapés. Cet individu voulait absolument que Mme Logier lui fît du café. Celle-ci refusa, prétextant qu'elle n'avait pas les ustensiles nécessaires. On convint alors de se rendre à l'estaminet que tenait autrefois la victime, ce qui fut fait. Au bout de dix minutes, Mme Brassart, qui avait accompagné l'étranger et Mme Logier, se retira.

La cabaretière a confirmé la précédente déposition. Elle a ajouté que quinze minutes après le départ de la laitière, l'individu s'en alla et qu'alors Mme Logier lui dit : « Cet homme veut m'épouser ; il m'offre 10.000 fr. et possède deux estaminets, l'un à Vermelle et l'autre à Loos-en-Gohel. J'ai repoussé sa demande parce que je vais me marier avec Jean, ouvrier mineur à Salleau.

Mme Logier était veuve depuis deux ans; elle laisse deux enfants: l'un âgé de vingt ans, instituteur-adjoint à Iwuy, et l'enfant qui était couché près d'elle au moment du crime.

— La lettre suivante a été adressée au *Patriote* d'Avesnes :

« Monsieur le rédacteur,

» On me communique votre numéro du 14 courant dans lequel vous vivrez à des appréciations sur ma personne et sur mon administration à raison des fonctions de sous-préfet d'Avesnes que j'ai remplies pendant la guerre. Les divers renseignements que vous produisez à mon sujet sont tous également inexacts, et je vous prie de bien vouloir enregistrer ma rectification en insérant cette courte lettre.

» Permettez-moi de vous faire observer en même temps que des commentaires du genre de ceux que vous avez trop facilement accueillis sont une bien étrange récompense pour les citoyens de bonne volonté qui ont consenti à assumer, dans des temps difficiles, la lourde et dangereuse charge de l'administration politique.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes salutations.

« A. STIEVENART. »

— BOULOGNE. — Le bateau *Alsace-Lorraine* vient d'être levé et l'équipage mis en liberté.

Le patron Duchemin, qui, dit-on, a fait des aveux, reste néanmoins à la disposition de la police.

On affirme, de plus, que l'histoire des grapins est une pure invention, et que l'équipage de l'*Alsace-Lorraine* n'aura pas de peine à invoquer le bénéfice des circonstances atténuantes.

Attendons le jugement du tribunal.

— DUNKERQUE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, le brick *A. M. Lotinga*, de Roscaff, était placé dans l'arrière-port près du quai, le capitaine ne s'était pas aperçu que les eaux avaient baissé, son navire s'inclina et l'eau entra dedans par l'ouverture qui sert à décharger le bois ; cédant sous le poids de l'eau, le navire écrasa une bélandre, habitée par le batelier et sa famille, celui-ci, réveillé en sursaut, voyant son bateau sombrer, s'empressa de sauver ses cinq enfants et sa femme ; à peine sortait-il le dernier, que la bélandre disparaissait au fond du bassin.

On s'occupe à sauver sa cargaison qui est du seigle, et l'on redresse le navire norwégien.

Le brick *Saint-Jean*, chargé d'orge, venant de Philippeville, rentré dans le port, reçut l'ordre de se placer à côté d'un bateau à vapeur. Ce dernier prenait la mer à la marée suivante. Le brick *Saint-Jean* ne prit pas les précautions nécessaires pour sa sûreté, à la mer basse, il se trouva sur un banc de vase, perdit l'équilibre et chavira presque ; sa situation est fort mauvaise.

— SAINGHIN. — Avant-hier, vers dix heures du matin, Mme Lucie Carbonnet, sage-femme, âgée de 67 ans, a été trouvée évanouie près d'un fossé qui borde la route d'Ascq à Sainghin. Transportée aussitôt chez son fils, Mme Carbonnet est morte quelques instants après avoir repris connaissance.

— FOURMIES. — Le conseil municipal de Fourmies, dans sa séance de lundi, a admis les propositions qui lui ont été faites pour l'établissement d'une ligne de tramways de Fourmies à Wignehies.

QUESNOY-SUR-DEULE. — L'entrepreneur des travaux de construction du fort du *Vert-Galant* à Verlinghem, M. Fortier, de Wambrechies, vient d'être victime d'une audacieuse escroquerie.

Il avait installé une cantine pour les ouvriers. Un certain nombre d'entre eux y prenaient même leur logement. Cette cantine était gérée pour le compte de M. Fortier par les frères Debruyères et D. Douce en qui il avait toute confiance.

Or, une de ces dernières nuits, tout les trois sont retournés en Belgique, emportant les literies, les ustensiles d'ameublement, plus la recette de près d'une semaine. Tout cela représente une somme de 8 à 900 francs.

État-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 novembre. — Achille Vandenhautte, rue des Parvenus, 69. — Marie Boucan, rue du Tilleul, 48. — Joseph Gérardi, rue des Filles-de-Joie, 52. — Florence Cheyssou, rue du Luxembourg, cour Saint-Antoine, 6. — Adolphe Staelens, rue de la Barbe d'Or. — Léon Hermans, rue du Gros-Saule, 45. — Angèle Delmotte, rue de l'Hommelet, 139. — Achille Senetar, rue de la Perche, 89. — Catherine Deworm, rue de la Tuilerie, cour Lauvin, 3. — Léon Dubus, rue Bernard, cour Bernard, cour Bernard, 47. — Georges Peau, rue de Ma Campagne. — Anne Delaunoy, boulevard de Paris. — Oliva Beuscart, rue de la Limite, 4. — Sidonie Parent, rue de l'Epeule, 119. — Charles Duquesne, rue du Parc, 48. — Maria Delrue, rue de Lannoy. — Jeanne Vandenbrouck, rue de la Basse-Masure, 39.

Du 20. — Gustave Pollet, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 41. — Louis Aerschoot, rue de la Guinguette, cour Six. — Henri Carels, rue du Tilleul, cité Derville, 3. — Gabrielle Martinage, rue du Fort, 47. — Alfred Masquelier, rue du Tilleul. — Jeanne Vandenabeele, rue Darbo, cour Tiberghien. — Marie De Prince, rue du Gros-Saule, 14. — Floris Six, rue d'Alma fort Frasez, 16. — Laure Dellacherie, quai de Leers.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 novembre. — Adèle Perwez, 1 an, rue Vallon. — Pierre Charlet, 48 ans, représentant de commerce, rue du Coq-Français, 23. — Hélène Hooreman, 1 an, rue des Fleurs, 43. — Jules Deltour, 29 ans, cordonnier, rue des Longues-Haies, 5.

Du 20. — Hyacinthe Dormez, 14 ans, rue du Moulin, 157. — Aline Vamieuwenhove, 2 ans, rue de la Barbe d'Or. — Marie Dhooge, 1 an, rue du Gros Saule, 14. — Polydore Kerckhove, 1 an, rue Turgot, cour saint-Joseph, 14. — Gustave Vanthielen, 9 mois, rue Vallon.

MARIAGE du 19. — Hilaire Jorion, 27 ans, employé de commerce, et Marie Vallacys, 24 ans, repasseuse.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DORNEZ-ROBBE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Hyacinthe-Colette DORNEZ, décédée à Roubaix, le 20 novembre 1879, à l'âge de 14 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 21 courant, à trois heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 167.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 20 novembre

1re affaire. — *Attentat à la pudeur.*

Le nommé Benjamin Wignant est accusé d'attentat à la pudeur sur un enfant âgé de moins de 13 ans.

Déclaré coupable, sans circonstances atténuantes, l'accusé est condamné à 6 ans de réclusion.

Défenseur : Me Maurice.

2e Affaire. — *Attentat à la pudeur.* — Le nommé Constant Meire, est accusé d'attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur la personne d'une jeune fille de moins de treize ans.

Meire obtient du jury des circonstances atténuantes et la cour le condamne à 2 ans de prison.

Défenseur Me Lemaire.

3e Affaire. — *Avortement.*

Julie Demessine, femme Lemaire, est accusée d'avoir, à Lille, en 1879, fait avorter une femme Berteau, avec la circonstance aggravante que la dite femme est morte des suites de cette opération.

La femme Lemaire, défendu par Me Dalbertanson, ne connaît qu'après deux heures du matin, le verdict négatif du jury. Les débats ont eu lieu à huis-clos.

L'accusée est remise en liberté immédiatement

FAITS DIVERS

— On écrit de Beauvais, 19 novembre. — « Hier, Mme la vicomtesse de C.. se rendait dans son coupé, attelé de deux chevaux, au château de Troussures, lorsque le cocher, pris d'un étourdissement subit, tomba de son siége. Les chevaux s'emportèrent, entraînant la voiture dans une course furibonde. Pendant ce temps, le malheureux cocher, tout contusionné, était recueilli par des paysans.

» La voiture passa comme une flèche devant le château de Saint-Léger, Mme de M... D.., la propriétaire et ses domestiques, qui avaient vu des fenêtres du château ce qui s'était passé, se précipitèrent pour suivre le coupé qui menaçait à chaque instant de se briser dans les fossés ou contre les arbres de la route.

» Tout à coup les chevaux ralentirent leur course, reprirent une allure régulière, et, enfin s'arrêtèrent.

» Voici ce qui s'était passé :

» Mme la vicomtesse de C.., avec le plus grand sang froid, était passée par la fenêtre du coupé, s'était hissée sur le siége, puis, en allongeant le bras, elle avait pu ressaisir les rênes et maintenir les chevaux. »

— Vervins (Aisne), 19 novembre. — Hier, vers sept heures du soir, une dizaine d'ouvriers, employés aux travaux de construction du fort d'Hirson, sortaient d'un cabaret et se prenaient de querelle au milieu de la rue.

Presqu'au même moment, l'un d'eux, le nommé Absesilas, âgé de trente ans, recevait en pleine poitrine un coup de poignard, qui l'étendait mourant sur le sol. Il a été transporté d'urgence à l'hôpital. Trois de ses agresseurs ont été arrêtés, en attendant l'arrivée du parquet.

— L'INCENDIE DE CAZÈRES. — Mercredi matin, vers minuit et demi, un terrible incendie a éclaté dans un quartier de la ville de Cazères, arrondissement de Muret.

Le feu, qui s'est déclaré simultanément sur plusieurs points, a pris en moins d'une heure des proportions effrayantes ; du pont Saint-Michel à Toulouse, c'est-à-dire à une distance de cinquante-six kilomètres, on distinguait les lueurs de cet immense foyer.

La partie de la ville où l'élément a fait ses ravages est composée de vieilles maisons, habitées par de nombreux ménages d'ouvriers ; à deux heures du matin, sept de ces maisons flambaient comme des torches, et plusieurs autres menaçaient d'avoir le même sort.

Les pompiers de Cazères et de Muret ont bravement attaqué le feu, avec toutes les pompes de ces deux localités ; les secours sont aussi venus de Toulouse ; mais la promptitude et l'énergie des efforts n'ont pu vaincre le terrible fléau. A quatre heures du matin, sept maisons étaient entièrement consumées et cinq autres avaient subi de graves avaries. Aux premiers rangs des sauveteurs, on a remarqué les Frères des écoles chrétiennes, dont l'abnégation et le dévouement arrachaient des cris d'admiration à leurs ennemis eux-mêmes.

Au moment où nous écrivons, vingt familles sont absolument sans asile. Aucun des locataires n'était assuré. Les pertes dépassent 300,000 francs. On ignore les causes de ce sinistre.

— Nous avons mentionné dernièrement une polémique qui s'était élevée entre les journaux allemands et le *Saint-Petersburgskiïe-Wedomoster*, lequel s'était permis d'insulter gravement les femmes allemandes. Cette polémique a eu un épilogue assez plaisant. C'est le journal lui-même qui rapporte ce qui suit :

« L'auteur des lignes incriminées reçut ces jours-ci la lettre suivante de Berlin.

« Monsieur R...,

« Il est bien heureux pour vous que vous habitiez une ville très-éloignée de Berlin, autrement je vous infligerais un châtiment exemplaire pour votre infâme article contre les femmes allemandes. Mais comme j'en suis empêché par la grande distance, vous pouvez considérer comme réglé d'importance par

» Votre dévoué,

» B. H. ORANIENTRASSE. »

» Le destinataire de cette lettre répondit immédiatement :

« Monsieur,

» Au même moment où vous leviez votre canne sur moi, je réussis à tirer un revolver de ma poche et à vous brûler la cervelle sur place. Je vous prie donc de vous considérer comme mort et enterré. Mon adresse est : *Wladimir R ja, 14.* »

— Le comble de la félicité n'est plus à trouver; c'est la municipalité de Mont-de-Marsan qui a fait cette découverte : nous la croyons digne d'être transmise aux âges futurs. Mont-de-Marsan possédait, il y a peu de temps encore, une école communale congréganiste, dont les pères de famille et les élèves étaient parfaitement satisfaits. Mais la municipalité, voyant que la laïcisation était à la mode, laïcisa l'école. Le tout n'était pas de chasser les frères, il fallait les remplacer. Désespérant de trouver parmi les laïques des maîtres aussi capables que les frères, la municipalité a fait demander au frère directeur s'il consentirait à prendre la direction des écoles laïques! Pour la municipalité du chef-lieu des Landes, c'est l'habit qui fait le moine. Le frère a fait une réponse justement indignée.

— On lit dans le journal l'*Idour* :

« C'est un bel exemple que donne M. de Guilloutet à Mont-de-Marsan. Nous l'offrons à l'admiration de tous les honnêtes gens, et les conservateurs y trouveront un puissant stimulant dans la lutte où ils sont tous appelés à combattre contre le déchaînement des plus sottes passions politiques. L'honorable député n'a pas hésité un instant à mettre spontanément au service des chers frères, si odieusement expulsés de l'école de Mont-de-Marsan, son superbe hôtel. A l'heure qu'il est tout y est admirablement disposé pour recevoir les enfants des familles du peuple restés fidèles aux chers frères. Il y a plus de deux cents enfants dont les parents ont été sourds aux sollicitations du clan radical Burgalat et consorts. On dit que beaucoup d'enfants entrés à l'école laïque seront remis chez les frères dès l'ouverture des classes. »

L'ouverture de l'école libre a eu lieu le 15 de ce mois avec un plein succès.

— Le sieur Gan, fermier aux environs de Fauouchamp (Vosges), s'amusait à chasser des pies.

Par suite d'une précipitation imprudente, il saisit son fusil par le haut du canon. Dans ce mouvement, et, par une cause que rien ne peut expliquer, le coup partit presque à bout portant et vint frapper le malheureux en plein visage.

Son état est des plus graves; on craint pour sa vie.

— Le *Républicain* de Constantine ajoute aux renseignements qu'il a déjà donnés au sujet de l'arrestation d'un individu dont le signalement correspondait d'une manière frappante avec celui de Wagder, l'assassin du pharmacien Lagrange, que l'individu arrêté a dû être photographié, et que sa photographie sera envoyée immédiatement à Paris.

TRIBUNAUX

Le tribunal correctionnel de Montpellier a condamné le *Travailleur*, feuille socialiste dont la seule publication est suspendue 1° à 500 fr. d'amende, 2,000 fr. de dommages-intérêts et deux mois d'emprisonnement, le gérant ayant outragé et diffamé le maire de Montpellier ; 2° à 500 fr. d'amende, 1,000 fr. de dommages-intérêts et deux mois de prison, pour diffamation envers M. de Ricard; 3° à 500 fr. d'amende 1,000 fr. de dommages-intérêts et deux mois de prison, pour avoir diffamé le général de Gallifet. Ces trois emprisonnements non confondus, soit six mois de prison.

NOUVELLES DU MATIN

Conseil des ministres.

Paris, 20 novembre, soir.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui.

Chemin de fer trans-saharien.

Le *Temps* dit que M. de Freycinet, ministre des travaux publics, a soumis à M. le président de la République, un projet de crédit de 60 000 fr. pour les études d'un chemin de fer trans-saharien

La séance du conseil a été presque entièrement consacrée à l'examen des projets de M. de Freycinet

La comtesse de Montijo.

Un télégramme de Madrid annonce que la comtesse de Montijo est gravement malade.

L'impératrice Eugénie est partie de Chislehurst pour Madrid.

Paris, 20 novembre, 10 h. s.

L'Impératrice Eugénie a obtenu l'autorisation de traverser la France pour se rendre en Espagne.

Elle est à Paris ce soir; elle est accompagnée du duc de Bassano

Commission des Douanes

Paris, 20 novembre.

La commission des douanes réunie sous la présidence de M. Matézieux a entendu M Tirard sur l'opportunité d'examiner dès aujourd'hui les questions d'admissions temporaires ou d'en réserver la discussion.

Le ministre s'est prononcé pour l'ajournement de l'examen des questions afin de ne pas retarder la mise en délibération des rapports sur lesquels la commission a déjà statué.

Après le départ du ministre la commission, vu l'absence de MM. Méline et Danelle n'a pas pris de décision sur la question des admissions, elle discuta le rapport de M. Devès sur les vins. Les droits sur les vins sont ainsi arrêtés en principe pour le droit spécifique, taxation à 4 fr. 50 par l'hectolitre avec fixation à 12 degrés limite alcoolique maxima.

Lundi, réunion de la commission générale des douanes.

Paris, 20 novembre.

Le *Livre jaune*, dont M Waddington a annoncé la publication dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre des députés à la fin du mois de juillet dernier, au moment de l'ouverture de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères, est maintenant à l'impression. Il n'est pas probable qu'il puisse être distribué avant la fin de l'année.

Paris, 20 novembre, 5 h. 15 soir.

On nous assure qu'une information est ouverte contre le journal le *Gaulois*, pour la publication d'une adresse au comte de Chambord.

Bruxelles, 20 novembre.

Chambre des Députés. — A l'occasion de la discussion du budget de la justice, M. Goblet-Alviella s'étonne que les dispositions générales frappant les ministres des cultes qui attaquent en chaire les lois existantes, ne soient pas appliquées. Il demande la réduction du traitement des évêques.

Dublin, 20 novembre.

Une grande agitation règne à Dublin ; 17 nouveaux mandats ont été lancés.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décret nommant un maire et des adjoints.

Décret approuvant une délibération du conseil municipal de Lorient.

Décret nommant le gouvernement de la Martinique.

Décret relatif au service de garde, exercé par les gendarmes de la marine, à bord des navires de commerce.

Décret nommant un membre correspondant de la commission supérieure pour l'étude des questions relatives du chemin de fer transsaharien.

Arrêté nommant des percepteurs.

Arrêté rapportant l'arrêté en date du 17 octobre 1878 qui prorogeait l'autorisation accordée pour l'exploitation du théâtre national de l'Odéon.

Arrêté nommant le commandant du navire *la Charente* affecté au service des câbles sous-marins.

Décision créant un bureau télégraphique municipal.

—

Hier dans l'après-midi, M. Jules Simon et M. Toupet des Vignes, l'un des questeurs du Sénat, ont visité l'installation nouvelle du palais du Luxembourg.

Le président — il en est également, comme on le sait, le rapporteur — de la commission sénatoriale chargée d'étudier le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur a depuis longtemps terminé son rapport, sur la demande de plusieurs de ses collègues absents de Paris, il a dû ajourner la convocation de la commission. Celle-ci se réunira le 27 novembre afin d'entendre la lecture du rapport.

M. Jules Simon est résolu à déposer son rapport en séance publique le plus promptement possible. Il ne se fait cependant aucune illusion au sujet de l'époque à laquelle cette loi viendra utilement en discussion. Elle ne sera très probablement mise à l'ordre du jour que dans la session de 1880.

Contrairement à l'opinion d'un certain nombre de ses collègues, M. Jules Simon estime que logiquement le Sénat devrait discuter la loi relative au Conseil supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques avant de s'occuper du projet relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. Le Sénat sera du reste, appelé à se prononcer sur cette question de priorité quand la commission chargée d'examiner la loi concernant le Conseil supérieur de l'instruction publique lui aura déposé son rapport.

—

La *Gazette de France* publie la note suivante :

« Les bruits répandus récemment sur la révocation et la suspension des officiers de la réserve et de la territoriale qui avaient pris part aux réunions privées du 29 septembre, en l'honneur de l'anniversaire de Mgr le comte de Chambord, étaient inexacts, parce que la loi n'autorise pas le ministre de la guerre à frapper les officiers sans qu'ils aussent été appelés à s'expliquer devant un conseil d'enquête.

» Nous croyons savoir que le conseil d'enquête sera convoqué dans quelques jours ; quarante-huit officiers de la réserve et de la territoriale seront appelés devant ce conseil. »

—

Un écrit de Paris, 20 novembre :

Un service commémoratif en l'honneur de Mgr le duc de Mercœdès, a eu lieu à midi, à Notre-Dame-des-Victoires. Cette cérémonie funèbre a été tout à fait intime. La reine Isabelle, les deux archiduchesses d'Autriche, en grande toilette de deuil, étaient agenouillées au milieu du chœur, brillamment illuminé.

» Quatre personnes tout au plus assistaient à cette cérémonie pour laquelle aucune invitation n'avait été lancée. Nous avons remarqué l'archiduc et l'archiduchesse Regnier, M. le comte de Benst et le marquis de Molius, les secrétaires généraux des ambassades d'Autriche et d'Espagne et quelques personnes de la suite des princesses d'Autriche. »

—

On lit dans la *Lanterne* :

« Aujourd'hui paraîtra à l'Officiel la nomination de M. Aube, capitaine de vaisseau, au poste de gouverneur de la Martinique, en remplacement de M Gent. »

Le *Petit Parisien* annonce également que la révocation de M. Gent a été décidée hier en conseil des ministres.

—

Le *Voltaire* affirme qu'il n'a jamais été question d'organiser à Belleville une réunion dans laquelle M. Gambetta rendrait compte à ses électeurs de la manière dont il a rempli son mandat de député.

—

Le ministre de l'intérieur a reçu hier les préfets d'Indre-et-Loire, du Cher, de Maine-et-Loire, de l'Aube et de la Corse.

—

A l'occasion du séjour à Paris de lord Dufferin, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Pétersbourg, lord Lyons a donné hier soir un grand dîner auquel ont été invités M. Waddington, le prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris et plusieurs autres personnages appartenant au corps diplomatique.

—

L'ambassade chinoise, composée de l'ambassadeur et de quatre personnes formant sa suite, a quitté Paris hier soir. L'ambassade se rend à Madrid, où elle représentera son gouvernement au mariage du roi Alphonse XII.

—

Débarquée à Calais, hier à trois heures de l'après-midi, l'impératrice Eugénie est arrivée à Paris à huit heures du soir et s'est rendue directement à l'hôtel du duc de Mouchy, boulevard de Courcelles. Elle part ce matin, à la première heure, pour l'Espagne.

—

On télégraphie de Bayonne, 20 novembre, au *Figaro* :

« Le conseil d'enquête, chargé d'examiner le cas de M. de Carayon-Latour, lieutenant-colonel de l'infanterie territoriale de la Gironde, coupable d'avoir assisté à un banquet légitimiste du 29 septembre, s'est réuni aujourd'hui à une heure. »

—

Hier, jeudi, à trois heures, a eu lieu l'enterrement civil de M. Marchadier, rapatrié par le *Navarin*.

Un petit nombre de personnes ont suivi le corps jusqu'au cimetière d'Ivry

—

Presque toute la séance du Conseil général de la Seine qui a eu lieu hier, a été prise par une interpellation adressée à M. le préfet de la Seine par M. Manier, sur les agissements de certains agents de l'asile Sainte-Anne.

—

Hier, à la dernière heure, M. Humbert a formé opposition à l'arrêt par défaut que la cour d'appel de Paris a rendu contre lui samedi dernier

Le gérant de la *Marseillaise* condamné le même jour a également formé opposition.

L'affaire reviendra mercredi ou jeudi devant la chambre des appels correctionnels.

—

Le *Travailleur* de Montpellier a été condamné hier pour diffamation envers le général de Gallifet, à deux mois de prison et mille francs d'amende ; à deux mois de prison, 500 francs d'amende, avec insertion dans les journaux pour diffamation envers le capitaine de génie de Ricard.

—

On mande de Marseille, 20 novembre soir :

« Le gérant de la *Gazette du Midi* comparaîtra devant le tribunal de police correctionnelle le 24 novembre, sous l'inculpation du délit de fausses nouvelles. »

—

Petite Bourse du 20 Novembre

5 0/0, 114.85, 92, 85. — Italien, 79 40 demandé. — Chemins ottomans, 4[illegible] — Egypte, 244 37, 245. — Florin 69 1/2 — Hongrois, 83 3/8 — Oriental 59 3/16 7/4. — Banque hypothécaire, 625 demandé. — Foncière nouvelle 3,12 et 2.75 de prime.

Calme.

Dépêches Télégraphiques

Belgique

Bruxelles, 20 novembre.

Chambre des Députés : — M. Bara, ministre de la Justice, croit que la réduction du traitement des évêques ne servirait à rien.

Le clergé, ajoute le ministre, se ferait passer pour martyr.

Italie

Pegli, 20 novembre.

La reine d'Italie, dont la santé s'est améliorée, est allée hier faire une promenade à Bordighiera. Elle était accompagnée par le prince de Naples.

Angleterre

Londres, 20 novembre.

(*Officiel.* — Les avis de Caboul, du 19 novembre, annoncent que cinq régiments du Turkestan, arrivés près de Caboul, sont retournés dans leurs foyers.

On croit que les autres régiments afghans qui sont dans le Turkestan, suivront cet exemple, n'ayant aucun espoir d'être payés.

Londres, 21 novembre.

Des avis de Dublin annoncent que l'agitation continue en Irlande

Un meeting doit avoir lieu à Londres à Hyde-Park, en faveur des réclamations des Irlandais.

Plusieurs membres du Parlement doivent y assister.

Le marquis de Salisbury a eu hier, au ministère des affaires étrangères, une entrevue avec M. de Munster et Musurus-pacha.

DERNIÈRE HEURE

Le nouveau câble transatlantique français

Paris, 21 novembre.

Le nouveau câble transatlantique français, direction des Etats-Unis, a inauguré, hier, son fonctionnement par une dépêche envoyée au Président Hayes par le Président Grévy, et lui exprimant ses sentiments les plus cordiaux.

—

Incendie à Alger

Alger, 2 novembre.

Un incendie considérable a éclaté hier soir, dans la rue Sainte. Il s'est propagé rapidement à cause du manque d'eau.

On compte plusieurs maisons brûlées et plusieurs victimes.

Le feu couve toujours.

L'émotion est grande en ville.

COMMERCE

MARCHE LINIER DE LILLE

20 novembre 1879

LINS. — Toujours très-activement demandés; prix en hausse de 2 à 4 0/0 pour presque tous les genres de lins, sur les prix de la semaine dernière.

ETOUPES DE PEIGNAGE. — La hausse s'est accentuée cette semaine pour tous les genres. La marchandise manque dans les bonnes sortes.

LINS DE RUSSIE. — Un bon courant d'affaires en disponible s'est traité à prix en hausse. Les affaires à livrer ont été restreintes par suite des hautes prétentions des vendeurs ou du manque d'offres. La hausse sur les plus bas cours des lins nouveaux est de 10 à 12 0/0.

FILS. — Les fils de lin communs sont plus demandés, mais sans grand entraînement, et la hausse réclamée par les filateurs est encore discutée. Les fils supérieurs sont très-recherchés et une hausse nouvelle sur les prix de la semaine dernière a été réalisée. Les fils lins sont très fermement tenus, et la filature ayant des ordres refuse de s'engager. Les fils secs sont plus demandés et obtiennent de la hausse. L'amélioration que nous avons signalée pour les fils d'étoupe se maintient et s'accentue, surtout pour les secs; des ordres à prix en hausse ont été reçus pour l'Angleterre. Plusieurs acheteurs étrangers se trouvaient à la Bourse de ce jour.

FILS DE JUTE. — Demande très-active, les filateurs ont vendu jusqu'à 67 à 68 c. le n° 7 trame cardée, ils demandent maintenant 70 c. On a obtenu environ 3 c. de hausse sur les peignés.

TOILES. — Quelques achats ont été faits par des maisons de négoce, mais les transactions sont encore généralement peu actives.

PRINCIPALITÉ DE LILLE. — Etat des quantités de toiles, fils et lins importés et exportés pendant la 1re décade du mois de novembre 1879.

Importations. — Lin brut 1,000 kil. — Lin teillé 195,840 k. — Etoupes de lin 43,453 k. — Fils de lin 36,214 k. — Fils d'étoupes »» »»» k. — Fils de jute »»» »» kil. — Toiles de lin 1,563 kilogs.

Exportations. — Lin brut 32,000 kil. — Lin teillé 43,022 k. — Etoupes de lin 129,972 k. — Fils de lin 14,055 k. — Fils d'étoupes 10,450 k. — Fils de jute 15,928 k. — Toiles de lin 250 kil.

PORT DE DUNKERQUE. — Importations et exportations des matières textiles du 11 au 17 novembre 1879.

Importations. — Lin 295,457 k. — Jute 430,692 k. — Chanvre 213 k. — Etoupe 260,700 k. — Fils de jute 1,028.

Exportations. — Jute 385,070 k. — Fils de jute 36,655 k. — Toiles de lin 0,000 k. Lin 0.000 kilogs.

MARCHES BELGES

Lins. — Peu approvisionnés pour cette époque de l'année on se ressent encore du retard de la fabrication. La demande est active et on a constaté une nouvelle hausse de 2 à 4 0/0 sur les prix de la semaine dernière. On continue à faire des achats importants pour l'exportation, principalement pour l'Irlande. — Fils. — Affaires actives, prix en hausse pour l'exportation et l'intérieur. — Toiles. — La demande est assez bonne pour l'intérieur, plus active pour l'exportation. (*Journal-Circulaire.*)

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 30,000 000 PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11 RUE LEPELETIER PARIS.

Bourse du 20 novembre

Les marchés étrangers sont très-fermes et les consolidés arrivent en hausse de 3/8.

L'escompte n'a été élevé ni à Londres ni à Paris. Le bilan de la Banque de France montre du reste une diminution du portefeuille. L'encaisse a aussi diminué; et par contre, il y a augmentation dans la circulation et augmentation dans les comptes courants.

Cependant, la Bourse de Paris est plutôt un peu lourde. Le 3 0/0 finit à 81.32, l'amortissable à 8.07 et le 5 0/0 à 114.85. Cette faiblesse n'a rien que nous étonne et qui doive préoccuper.

Nous préférons la stagnation dans les cours actuels, nous l'avons dit, afin de faciliter les achats au comptant qui seuls peuvent donner la stabilité des cours et plus tard leur plus-value.

Les institutions de Crédit, quoique subissant l'influence du marché des rentes, sont relativement bien tenues.

La Banque de Paris fait 840, la Banque d'escompte 758; Le Foncier est lourd à 1010.

Le travail de répartition des obligations Foncières touche à sa fin, s'il n'est déjà terminé.

La Banque nationale commence à envoyer à partir de demain à ses clients et à ses correspondants de province, les obligations leur revenant d'après la répartition qu'elle a obtenue du Crédit foncier.

Bilan de la Banque de France

Le 20 Novembre 1879, au matin

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Avances	590.000
Circulation des billets	15.084.000

DIMINUTION

Encaisse	15.766.000
Portefeuille	9.970.000
Compte courant du Trésor	15 638.000
Comptes courants particuliers	2.437.000

THÉATRE DE ROUBAIX, rue du Fontenoy. Direction : G. DESCHAMPS.

Dimanche 23 novembre 1879. Spectacle de Gala. Deux grandes pièces

Les Orphelins de la République de Venise, grand drame historique et moyenâge en 6 parties, par M. Charles Garaud.

Les Locataires de M. Bondeau, vaudeville en 5 étages, par M. Cheviot.

Ordre du spectacle : 1° Les Orphelins; 2° à 9 h. 1/2, Les Locataires.

Bureaux à 6 h. Rideau à 6 h 1/2.

PRIX DES PLACES : Fauteuils de première galerie et loges, 3 fr.; Fauteuils d'orchestre et première galerie, 2 fr.; Parquet et Parterre, 1 fr. 25; Deuxième galerie, 75 cent.

Lundi 24. Les deux Orphelines.

Incessamment concert du capitaine Voyer.

Du 1er au 4 décembre, représentation extraordinaire par les artistes du Théâtre du Gymnase de Paris. Le plus grand succès du jour : **Jonathan**, comédie en 4 actes.

SIXIÈME ANNÉE

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les samedis

L'*Eclaireur Financier* est indispensable à tous les porteurs de titres.

Résumé de chaque numéro : Articles d'actualités, bilan de la Banque, revue de la Bourse, recettes des chemins de fer renseignements détaillés sur toutes les valeurs, assemblées, listes de tous les tirages, échéances et prix exacts des coupons, cours officiels de toutes les valeurs.

2 Francs PAR AN

PRIME GRATUITE

Un magnifique Portefeuille en cuir de Russie

Paris, 45, rue Vivienne, 45, Paris.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. 20193

Le Comptoir de la Province à Paris

Nous signalons à nos lecteurs une innovation heureuse qui vient de se faire à Paris. En général, les commissionnaires-consignataires réalisent chez les soldeurs ou par des ventes aux enchères, les marchandises qui leur sont adressées de la province et le résultat se traduit toujours par une perte d'au moins 50 0/0 pour le malheureux expéditeur.

Une société vient de se fonder sous le titre : « **Comptoir de la Province à Paris** », dont le siége est, 49, rue de Chabrol.

Voici sa manière d'opérer : Aussitôt arrivée, la marchandise est vendue par des courtiers agréés, sous le contrôle et la garantie du Comptoir. Si l'expédition faite est trop considérable, elle est divisée en plusieurs lots afin que le prix obtenu soit plus rémunérateur.

Le comptoir se charge de toutes les démarches de régie, de douane, de camionnage, etc., et fait des avances soit à titre de prêt, soit sur warrant. Nous sommes certains que ceux de nos lecteurs qui auraient des marchandises à faire vendre, s'adresseront de préférence au Comptoir de la Province à Paris, à cause des avantages qu'ils en retireront.

(Service de la Correspondance Saint-Chéron.) 20196

LA MODE

Nos lectrices n'ont pas oublié que nous avons prévu la vogue du véritable cachemire d'Inde, lisière chinée à jour, marque de provenance.

M. LE HOUSSEL, 9, rue Auber, Paris, qui possède le seul dépôt, en Europe, de ce tissu vient de faire fabriquer une qualité à la portée de toutes les bourses, 5 fr. 25 le mètre, longueur, 1m20.

Il envoie franco une collection de 2,000 échantillons.

(Service de la Correspondance Saint-Chéron. 20197

BANQUE NICOLAS CORDIER

6, rue Chauchat, PARIS

Succursale de Tourcoing

18, rue des Ursulines

DE LA BANQUE

Encaissement d'effets de commerce. — Escompte de Warrants. — Comptes de chèques remboursables à vue. — Dépôts remboursables à échéance fixe. — Comptes courants. — Ouvertures de crédit.

DES OPERATIONS DE BOURSE

Fonds placés en rapport et en syndicat. — Prêts d'argent sur dépôts de titres. — Avances de fonds sur achats de titres. — Garde de titres dans les caves spéciales de l'hôtel de la banque, N. C. — Encaissement gratuit de coupons, achats et ventes de fonds publics au comptant et à terme.

Les opérations se font de la main à la main, espèces contre titres.

Sou